

**OUI, JE FAIS UN DON POUR SOUTENIR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE MOISVILLE** ET j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, sur le territoire de la commune ou du département sur lequel s'inscrit le projet, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas. Voir mentions légales.

Le montant de mon don est de

Et je souhaite bénéficier

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune immobilière
- d'une économie
- l'impôt au titre de :
- l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000€. Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt. **IL SERA ÉTABLI À L'ATTENTION DE L'ÉMETTEUR ET ENVOYÉ À L'ADRESSE FIGURANT SUR LE CHÈQUE.**

Je règle par :

- Chèque
- Chèque à l'ordre de :  
Fondation du patrimoine - **MOISVILLE**  
A renvoyer à la Fondation du patrimoine  
6 bis rue Saint Nicolas  
14000 CAEN
- Virement
- Don en ligne à l'adresse suivante :  
[www.fondation-patrimoine.org/59920](http://www.fondation-patrimoine.org/59920)

Nom ou société : ..... Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail (obligatoire) : .....

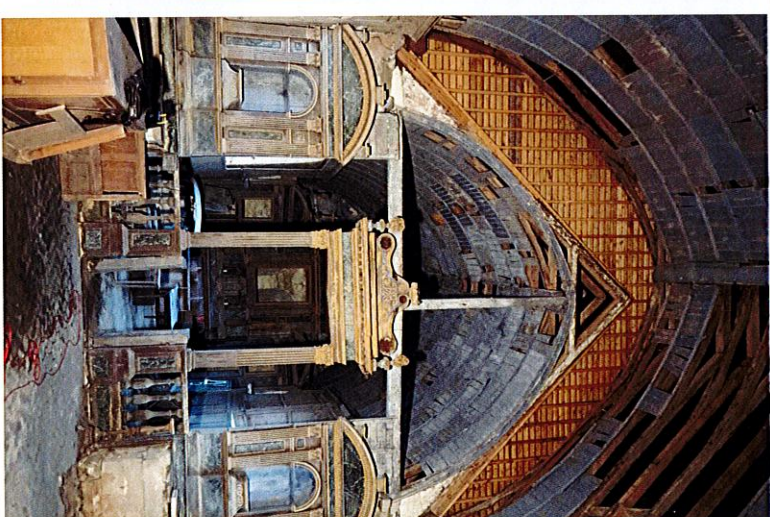
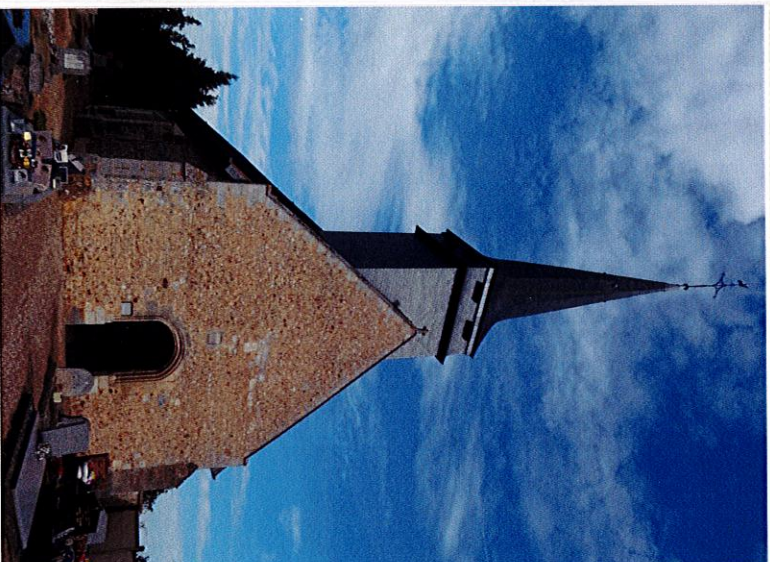
**Mentions légales :** Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

## Participez au projet

- Faites un don -

NORMANDIE  
FONDATION  
DU  
PATRIMOINE



- **Eglise Saint-Martin de Moissville** -

*Assainissement et restauration du chœur et de la sacristie*

*Pour plus d'infos et don en ligne :*

[www.fondation-patrimoine.org/59920](http://www.fondation-patrimoine.org/59920)



# L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE MOISVILLE

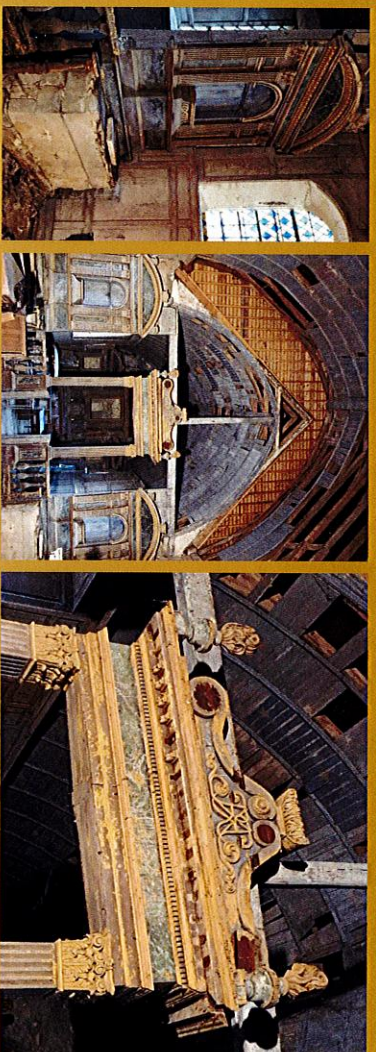
## DESCRIPTION :

La commune de Moisville est située dans le sud de l'Eure. Son église Saint-Martin, qui se dresse au cœur du village, est d'un grand intérêt de par son ancienneté et la nature de ses transformations successives.

La paroisse Saint-Martin de Moisville serait d'origine gallo-romaine, tout au moins de fondation antérieure au VIIIème siècle. Elle relevait alors du fief de Bières dont l'un des seigneurs, Roger de Bières, mort en 1270, est représenté en gisant dans l'église. Si le chœur de cet édifice peut encore évoquer le bâtiment primitif (XIème ou XIIème siècle), l'ensemble actuel a été presque totalement reconstruit après la Guerre de Cent Ans, fin XVème ou début XVIème siècle.

Une sacristie a été adjointe contre le chevet au XVIIIème siècle, époque à laquelle l'édifice a reçu un élégant décor de bois polychrome, constitué d'un maître-autel, d'une clôture de chœur, puis d'un habillage complet des murs par des lambris. Enfin, un porche en bois était initialement implanté en avant du portail occidental ; ce dernier a été démolit au cours du XXème siècle.

La qualité du décor intérieur de cette église a conduit à son inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 08 novembre 1996. Elle abrite de nombreux objets mobiliers, également protégés.



## LES TRAVAUX :

Aujourd'hui, les intérieurs souffrent d'une vétusté évidente, notamment liée à la présence d'humidité. Devant ce constat et s'appuyant sur les recommandations de la DRAC, la commune a souhaité faire réaliser un diagnostic général des intérieurs afin de définir et de programmer les travaux à entreprendre. Or, la restauration du clos et du couvert est un préalable aux travaux intérieurs. L'estimatif de la première tranche s'élève finalement à 432 000 € pour la restauration du chœur et de la sacristie.

L'association des Amis de l'église Saint-Martin de Moisville créée en 2016 est aujourd'hui pleinement mobilisée pour trouver les financements pour ces travaux mais aussi pour approfondir les recherches historiques sur l'église qui permettront d'en apprendre d'avantage sur l'histoire du village.

**Aidez-nous à sauvegarder l'église Saint-Martin de Moisville !**

## La Fondation du patrimoine



La délégation de Normandie a été créée en décembre 1999 et possède aujourd'hui 3 bureaux à Caen, Rouen et Alençon. Notre équipe est composée de 4 permanents, épaulés par près de 20 bénévoles. Nos principales missions :

- ⇒ Contribuer à la mise en valeur du patrimoine privé rural par son label
- ⇒ Initier et accompagner la mise en valeur du patrimoine public
- ⇒ Favoriser la mobilisation du mécénat d'entreprise
- ⇒ Accompagner les publics en difficulté par la mise en place de chantier d'insertion et valoriser et permettre la transmission des métiers du patrimoine
- ⇒ Préserver le patrimoine naturel